MINISTRY OF NATURAL RESOURCES

2002-2003
Business Plan

Ontario

103-02291/

Message from the Minister

Hon. Jerry J. Ouellette

The Ministry of Natural Resources (MNR) is proud of its achievements in protecting Ontario's splendid and unique natural heritage and our abundant natural resources. We are committed to ensuring the wise use of our sustainable resources.

MNR works closely with resource industries to maintain a balance between conservation and resource use. The ministry supports jobs and communities by working toward long-term security for our forest and tourism industries. The Ontario Forest Accord is a prime example of successful negotiations among all concerned parties, the public and the forest industry.

A world leader in forest management practices, the ministry held public consultations across the province to help guide forest management activities for today and for the future. As a result of these meetings, the Timber Class Environmental Assessment Review was submitted to the Ministry of the Environment with proposals of terms and conditions for MNR's sustainable management of Ontario's Crown forests.

The ministry continues to work on ensuring the conservation and sustainability of our fish and wildlife resources. In this regard, the government has passed *the Heritage Hunting and Fishing Act* and will honour the commitment made in the Act to create the Fish and Wildlife Heritage Commission. We will market and promote the province's fish and wildlife resources, and make it easier to enjoy those resources, while protecting their habitat.

The Ministry of Natural Resources is making *Ontario's Living Legacy* a reality across the province. Building on our recent progress, we will continue to regulate and protect the 378 new parks and protected areas identified in *Ontario's Living Legacy*. A priority of MNR is the development of the Signature Sites, including the construction of new visitor centres along the Great Lakes Heritage Coast.

The province's natural resources make an important social and economic contribution to our quality and way of life. Our vision is to ensure that Ontario's great natural wealth is passed on to future generations.

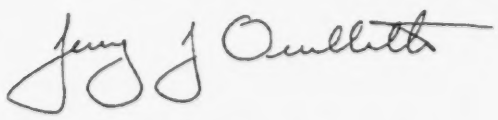

The Honourable Jerry J. Ouellette
Minister of Natural Resources

Ministry Vision

MNR's vision is the sustainable development of Ontario's natural resources to ensure they meet today's needs and are available for future generations. Through the sustainable development of natural resources, MNR contributes to the environmental, social and economic well-being of the people of Ontario.

As the lead conservation and resource management agency in the province, MNR pursues a mission of managing Ontario's natural resources in an ecologically sustainable way by safeguarding nature's capacity to renew itself.

The ministry has a broad client base and a diverse legislative mandate that encompasses:

- conserving and managing Ontario's natural resources — our forest ecosystems, fish and wildlife resources, Crown lands and waters, and provincially significant natural and recreational areas, including provincial parks and conservation reserves;
- working with the public to ensure the best available protection from natural hazards, such as forest fires and floods, and providing emergency response services in the event of natural disasters;
- providing for the creation, maintenance of, and access to, geographic information about provincial lands, waters, natural resources and infrastructure.

MNR's operating philosophy is **resource stewardship**. The people of Ontario are beneficiaries of a vast land area offering beautiful and unique landscapes, countless lakes and rivers, thriving forests, and abundant fish and wildlife resources. As the steward of this natural legacy, MNR is responsible for ensuring Ontario's rich endowment of natural assets is managed sustainably and passed on for the enjoyment and benefit of future generations.

Core Businesses

Natural Resource Management

MNR manages provincial parks and protected areas, forests, fish, wildlife, Crown lands and waters, aggregates, petroleum, and salt resources to provide sustainable environmental, social and economic benefits. Sustainable development recognizes and supports the needs of society in a way that is consistent with the ecological capacity of the natural environment. The programs within the core business of natural resource management — guided by the ministry's operating philosophy of resource stewardship — seek to achieve a balance between use and protection, recognize a broad range of values, develop ways of making decisions openly, and integrate the delivery of programs.

Public Safety and Emergency Response

MNR protects life, property and natural resources from the natural disasters of forest fires, floods and drought. The ministry focuses on providing timely information about fire and flood emergencies, planning the most effective and efficient ways of dealing with those emergencies, and ensuring there is adequate capability on the ground to protect people and property, community and public infrastructure, and natural resources. This core business area delivers the ministry's Aviation and Forest Fire Management program, which includes emergency planning and response and forest fire management.

Geographic Information

MNR creates, maintains and provides access to geographic information about provincial lands, waters, natural resources and infrastructure. Most of the ministry's business activities require geographic information to support sound decisions on resource management. Geographic information is also in great demand by other government ministries and industries involved in land development and administration, natural resources, utilities, transportation, public health and safety, education, agriculture, commerce, and private-sector products and services.

Annual Report on Key Achievements for 2001-2002

In 2001-2002, the ***Heritage Hunting and Fishing Act*** was introduced in the Ontario legislature. It received third reading in June of 2002. This Blueprint commitment recognizes the important role that hunting and fishing play in many Ontario communities.

MNR vigorously supported Ontario's interests in Canada's **softwood lumber** dispute with the United States, and promoted fair access to the U.S. market for the province's softwood industry.

Ontario's first **State of the Forest Report** was tabled in the legislature on March 12, 2002. The report is one of the most comprehensive jurisdictional reports on the state of the forests.

MNR made a significant contribution and played a key role in the development of the provincial strategy for the protection of the **Oak Ridges Moraine** by providing vital geographic and technical information.

Last year, MNR employed over 2,000 young people through six **youth employment programs.**

MNR achieved considerable progress in implementing ***Ontario's Living Legacy***. Forty-four new parks and conservation reserves were regulated in 2001-2002, creating additional outdoor recreation opportunities for the people of Ontario.

Through the **Natural Areas Protection Program**, the ministry acquired a number of provincially significant areas in southern Ontario to add to the system of protected areas, including 696 hectares on the Niagara Escarpment.

Through a variety of new and existing parks and conservation reserve initiatives, including capital projects funded by SuperBuild, the ministry expanded Ontario's tourism potential and promoted new investment in resource-based tourism. Work continued on the nine **Living Legacy Signature Sites**. These sites are areas of exceptional natural or cultural value that warrant special protection and promotion. Following public consultation, the ministry released a report on the **Great Lakes Heritage Coast** ("Charting the Course") and work began on $2.4 million worth of projects, such as docks and mooring areas, recreational trails and interpretive displays.

The ministry proposed to establish a new southern Ontario Signature Site near the town of Simcoe, the **St. Williams Crown Lands**, to protect rare Carolinian species of plants and animals and provide outdoor recreation.

As part of *Ontario's Living Legacy* and with SuperBuild funding, the ministry is working in a partnership arrangement with the **Canadian Canoe Museum** to build an outdoor education centre at the museum's centre in Peterborough.

Over 200 **fish and wildlife projects** were undertaken in 2001-2002 to improve hunting, fishing, and wildlife viewing opportunities. These included projects to reintroduce wildlife such as wild turkey and elk, secure wetlands, and improve access.

Under *Ontario's Living Legacy*, MNR spent $2 million to protect **species at risk** through recovery, inventory and monitoring activities. Partnerships were formed with several organizations, including World Wildlife Fund of Canada, the Royal Ontario Museum and Bird Studies Canada, to complete some of the work.

In partnership with the Ministry of the Environment, Ministry of Agriculture and Food, municipalities and Conservation Authorities, MNR successfully implemented **Ontario Low Water Response**, which addressed drought conditions during the summer of 2001.

Lakes across the province were stocked with a total of **8.4 million new fish**, as hatcheries experienced a greater than average survival rate. This is in addition to the 1.8 million fish (excluding walleye fry) reported to have been stocked in public waters by ministry partners, such as outdoor organizations, under the Community Fisheries and Wildlife Involvement Program.

Aviation and Forest Fire Management achieved a 96.4 per cent fire response success rate as outlined in the ministry's key performance measures, and kept the area burned to a minimal 3,250 hectares.

MNR, in conjunction with the Ministries of Health and Long-Term Care and Agriculture and Food, as well as the Canadian Food Inspection Agency, implemented an aggressive and comprehensive action plan to control the spread of **raccoon rabies** in Ontario. Through a planned protection zone approach, MNR was able in 2001-2002 to confine the disease to a small portion of the province along the St. Lawrence River and in the Niagara Peninsula.

The ministry was proud to receive honourable recognition from the Environmental Commissioner of Ontario. The Madawaska River Water Management Review and the Ecological Sustainability Leadership Program were recognized for contributing to the **ecological sustainability** of Ontario's natural resources.

Key Commitments and Strategies for 2002-2003

Key Commitments

In 2002-2003, the ministry will continue to focus on protecting Ontario's natural resources and environment, and will implement ongoing commitments of ***Ontario's Living Legacy***. We will regulate additional protected areas, create outdoor recreation opportunities, develop tourism potential, protect species at risk, and protect and restore fish and wildlife resources.

As part of *Ontario's Living Legacy*, we will start construction on **visitor centres** in the Killbear and Lake Superior provincial parks. MNR will develop strategies to guide resource conservation, tourism and economic opportunities for the Nagagamisis, Nipigon Basin and the Great Lakes Heritage Coast Signature Sites.

As a key and active member of the government's environmental team, MNR will develop and implement policies and programs that will help ensure future generations inherit an environmentally clean and healthy province.
As the stewards of Ontario's natural resources, MNR will help the province meet the **environmental and economic challenges** of the 21st century.

The ministry will further enhance outdoor, **resource-based tourism and recreation** activities. MNR will implement the commitment made in the *Heritage Hunting and Fishing Act* to establish a Fish and Wildlife Heritage Commission. MNR's fish and wildlife program will support *Ontario's Living Legacy* through a variety of initiatives, including marketing, promoting and enhancing opportunities to access the province's fish and wildlife resources; and enhancing and restoring degraded fish and wildlife habitat through such measures as stream and river rehabilitation.

MNR, in partnership with other ministries, will pursue initiatives that enhance the province's water resource science, information and monitoring systems. MNR is a key partner with the Ministry of the Environment in addressing provincial surface **water management**, and related public health and safety issues, such as the protection of drinking water quality.

MNR will guide the development of **waterpower sites** and river-specific water management plans. MNR will also develop and implement a waterpower information management strategy. The ministry will also investigate the use of Crown land for wind power facilities in conjunction with the Ministries of the Environment and Energy and other stakeholders.

In keeping with the goals of *Ontario's Living Legacy*, the ministry will also actively contribute to broader government conservation initiatives, such as assisting to implement the **Oak Ridges Moraine Conservation Plan**, and Smart Growth proposals, as well as continuing to assess the impacts of climate change on natural resources.

The ministry will continue to implement the **Ontario Forest Accord** commitments and will work to ensure Ontario's forest management policies, regulations and practices meet internationally recognized environmental certification standards.

MNR will strive to ensure that Ontario's interests are protected in Canada's **softwood lumber** dispute with the United States, and will work towards fair access to the U.S. market for the province's softwood industry.

The ministry has submitted the Timber Class Environmental Assessment (EA) Review to the Minister of the Environment, with a decision on the extension or amendment of EA approval for forest management activities to be rendered early in 2003. If approved, the review will continue to promote sustainable forest management.

MNR will continue to consolidate and complete provincial land use information for the public release of the Internet-accessible **Crown Land Use Atlas**.

MNR will work to **strengthen partnerships** and working relationships with stakeholder groups and organizations throughout the province. This will include efforts to better recognize the contributions of partners. MNR will continue to consult with key aboriginal groups, the forest industry and other stakeholders to strive for social, economic and environmental benefits from natural resource development in the Far North.

Customer service will be improved through ongoing initiatives, such as the provision of more Internet and interactive voice mail access, the enhancement of product offerings available on the MNR store's Web site, the recreational licence review, and the streamlining of fisheries regulations.

Key Strategies

Valuing Resources

Properly valued natural resources are essential for establishing priorities and objectives for land use, allocating resources and setting prices for resource use, management and development. MNR is committed to ensuring the public receives a fair return for the use of public resources and to improving its ability to place a value on resources, particularly in analysis and interpretation of economic, financial and social knowledge and information.

Quality Service

MNR's Quality Service strategy is to increase customer satisfaction through service excellence. The ministry is also committed to excellence and continuous improvement in its management systems and support services. These goals will be achieved by striving for excellence through leadership, meeting or exceeding service standards and being responsive to customer needs.

Reducing Red Tape

In co-operation with the Red Tape Commission, MNR has participated in the three Red Tape Reduction Bills introduced to date, and all MNR legislative and regulatory initiatives have been subjected to the Commission's Regulatory Impact and Competitiveness Test (RICT). MNR will continue to work with the Commission to reduce unnecessary red tape and apply the new Business Impact Test.

Honouring MNR's Statement of Environmental Values

The ministry will continue to consider its Statement of Environmental Values when making decisions that are environmentally significant, including implementing public notice and consultation requirements of the *Environmental Bill of Rights.*

Key Performance Measures

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

1. Percentage of forest harvest area renewed successfully

Harvest Area Regenerated Successfully (%)

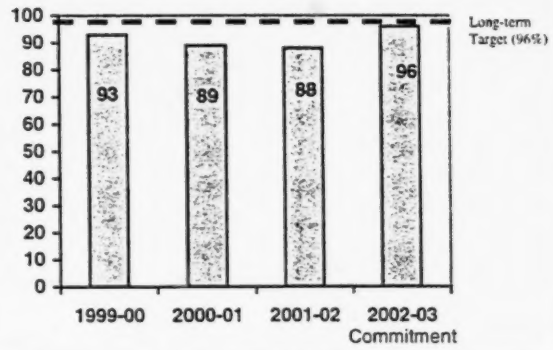

Ministry Contribution

- MNR contributes to the achievement of forest regeneration through the administration and enforcement of the *Crown Forest Sustainability Act* (CFSA). Sustainable Forest Licence (SFL) holders are required by the Act to regenerate 100% of all harvested areas. MNR staff enforce requirements of the CFSA by reviewing and spot checking SFL holder forestry plans, surveys, activities and reports. Independent auditors audit each SFL every 5 years.

What does the graph show?

- Regeneration of forest lands following human or natural disturbance, such as harvesting or fire, is a good indication of the sustained productivity of forest ecosystems.
- Independent forest audits provide a sample of regeneration survey results annually. 2001/2002 is the third year that this measure has been reported. The sample size will increase each year, such that after five years the sample size should be 100%. The weighted, rolling average for the 30 management units that reported on this measure in 1998, 1999 and 2000 is 88%.
- This is a measure of the effectiveness of forest renewal efforts on areas harvested or depleted by fires and windstorms 10 to 15 years ago. The areas that were not successful are not necessarily failures. They may require tending, or simply the passage of time to allow the existing trees to meet growth standards. Some may require retreatment.

2002-03 Commitments

- Commitment for 2002-03 will be based on audits performed in 1998, 1999, 2000 and 2001. The target is to achieve a weighted, rolling average of 96%. This target is based on an independent provincial survey of forest areas regenerated in the 1970's and 1980's using standards that are less rigorous than those used currently.

Long-Term Target

- Surveys of regenerating areas used for this measure are done typically 10 to 15 years after harvesting and cannot reach an average of 100% due to losses to infrastructure such as roads and landings. In spite of our advanced knowledge of silviculture and its practice, the unpredictable nature of climate, weather and other natural processes requires continuous monitoring and modification of silvicultural practices. *There will always be a percentage of the area that will not meet standards at the time of the first survey.* The target using this measure is to achieve a weighted, rolling average of 96%. This target is based on older, less stringent standards and is currently under review. In the long-term, SFL holders must regenerate 100% of all harvested areas with the exception of a small percentage of the area that is used for roads and other permanent infrastructure.

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

2. Rate of Compliance with Resource Laws and Regulations

Ministry Compliance Rate (%)

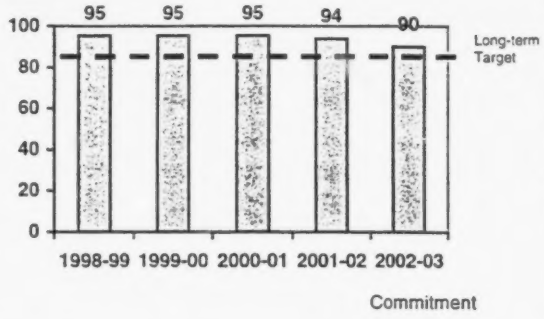

Ministry Contribution

- The utilization of a variety of activities making up the compliance continuum - including promotion, inspection and enforcement – contribute to ensuring that MNR clientele are aware of and comply at an acceptable level with the rules and laws. Application of all of these tools in a planned prioritized manner is a critical factor in meeting this measure.

What does the graph show?

- The graph shows that across the Ministry we have maintained a 95% compliance rate over the past 3 years. Compliance rate is determined by totaling the number of contacts that officers have with the public and comparing the total number of charges and warnings. Charges and warnings are an indication of non-compliance. A calculation of the percentage of charges and warnings of the total number of contacts reveals the compliance rate.

- Data were extracted from the Compliance Activity and Violation Reporting System (CAVRS).

2002-03 Commitment

- Ministry commitment is 90%, based on Ministry officer contacts.

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

3. Number of fish stocked

Fish Stocked Per Year (millions)

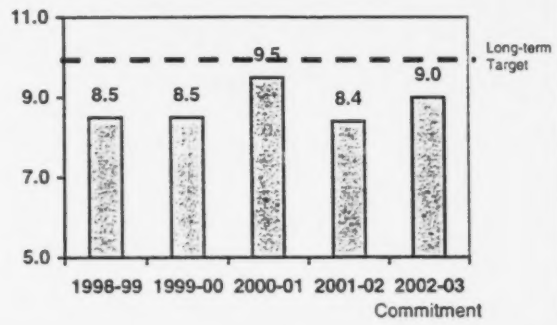

Ministry Contribution

- Fish stocking contributes to the rehabilitation of degraded lake and river ecosystems and/or the provision of additional angling opportunities in under-producing water bodies. Both of these objectives contribute to enhanced social and economic benefits.

What does the graph show?

- The graph indicates the number of fish stocked annually and is influenced by field demands for size, and species of fish requested and fish culture station capability to produce them. It can be impacted by major construction activities at a facility, which may require short-term adjustments in fish production to accommodate construction work.

2002-03 Commitment

- The 2002-03 commitment is 9.0M fish stocked.

Long-Term Target

- The program will be working towards a long-term target of 10.0M fish stocked annually.

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

4. Level of Recreational Use of Natural Resources

Parks Visits (millions)

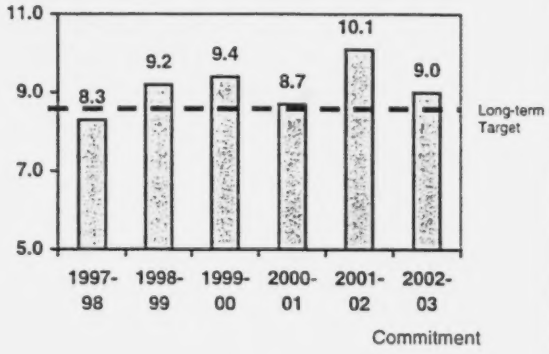

Ministry Contribution

- The number of individuals that visit Ontario's provincial parks is a measure of the economic and social benefits from the use of Ontario's natural resources. The standard for this measure is based on the 5-year average of 8.7 million visits annually. Consistent achievement of this standard is indicative of the sustainability of the social and economic benefits.

What does the graph show?

- The graph indicates the number of visits annually to provincial parks. Visitation is influenced primarily by weather. Historically, years of poor weather correspond to years showing less park visitation and, in turn, lower revenues.

2002-03 Commitments

- In 2002-03, the standard will be based on the average of the preceding 5 years rather than the current 10-year average. The commitment for 2002-03 is 9.0M visits.

Long-Term Target

- The Program will continue to strive to exceed the standard of the 5-year average.

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

5. Endangered Species Protected

Endangered Species Protected

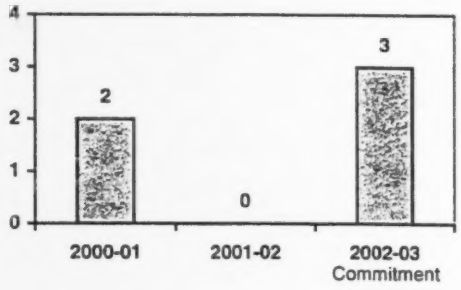

Ministry Contribution

- Ensure that the natural resource base is protected.

What does the graph show?

- The graph shows the number of additional species regulated each year under the *Endangered Species Act.*

2002-03 Commitments

- Regulate three (3) species under the *Endangered Species Act.*

Long-Term Target

- Ensure that all species identified by Ontario as endangered are protected by regulation under the *Endangered Species Act.*

Core Business: NATURAL RESOURCE MANAGEMENT

6. Level of Customer Satisfaction (General Public and Commercial Clients)

Customer Satisfaction (%)

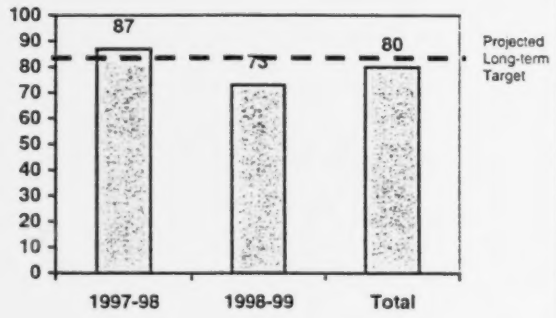

Ministry Contribution

- Staff training on quality customer service.
- A number of internal program reviews are underway. Some of these have resulted in improved processes – reviews are at different stages of evolution and, as such, some improvements are still to be implemented – and a renewed focus on delivering quality service.
- Regular monitoring, reporting and improvement of customer service standards.
- Developed computer application, On-Line Contact Management System (OCMS) – currently 500 users in MNR and GIC's (Government Information Centres). Project full MNR usage over next 18 months.
- Increased number of customer contact points by approximately 30 through delivery of MNR services at GIC's.

What does the graph show?

- Graph shows results of customer satisfaction measurement total at 80%.
- Graph shows two-step measurement carried out through separate surveys and their individual results: 87% of general customers, surveyed in 1997, were satisfied overall; 73% of commercial stakeholders, surveyed in 1998, were satisfied overall.

2002-03 Commitments

- Increase overall satisfaction rating to 85%.

Long-Term Target

- Maintain 85% satisfaction rating for both survey groups.

Core Business: PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY RESPONSE

7. Area Burned (Revised)

Area Burned (thousand hectares per year)

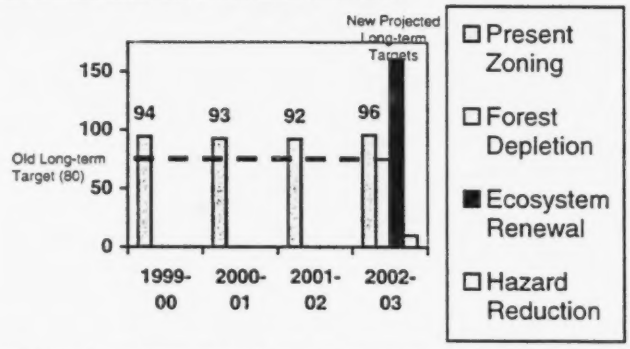

Note: New long-term targets use a measurement system that covers the entire province.

Ministry Contribution

- Forest Fire management activities prevent, detect and suppress forest fires, which significantly affects the area burned in the province. The Ministry is also in the process of developing a new Forest Fire Management Strategy that will set objectives specific to resource management and public safety objectives. Management of fire and the use of fire to achieve ecological objectives are also managed by the Ministry.

What does the graph show?

- The old targets related to total hectares burned within two Fire Management Zones (Intensive and Measured) that cover only part of the province. The graph indicates the ten-year average for area burned rather than annual activity, which is highly variable, depending on the weather.
- The new target (2002-03) relates to six Fire Management Zones that cover the entire province. The target for Area Burned is now stratified relative to management objective and will be reported according to Forest Depletion, Ecosystem Renewal and Hazard Reduction.
- Data sources include the Fire Archives database and the proposed (under review) Forest Fire Management Strategy for Ontario (Pending - 2002).

2002-03 Commitments - Long-term Target

- Area Burned (based on a ten-year rolling average):
  - Forest Depletion < 75,100 hectares/year
  - Ecosystem Renewal < 161,000 hectares burned/year
  - Hazard Reduction < 10,100 hectares burned/year

Core Business: PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY RESPONSE

8. Initial Attack Success

Initial Attack Success (%)

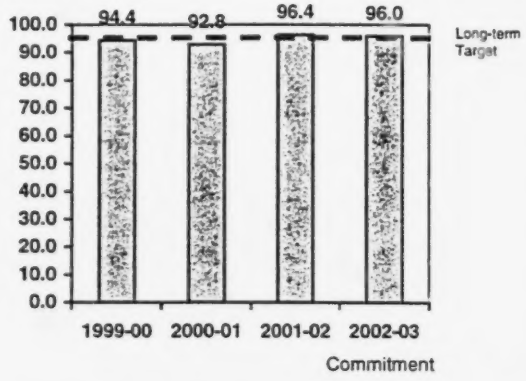

Ministry Contribution

- Although fire seasons are variable, the program is organized to meet this target on an annual basis by the establishment of appropriate preparedness resources.

What does the graph show?

A fire is successfully attacked if it meets one of two criteria:

1. The final size of the fire is 4.0 hectares or less, or
2. The fire is in a condition of "Being Held" by 12:00 local time the day following its report to MNR.

Only fires that have a suppression response objective are included in this measure – fires that are monitored according to the Fire Management Strategy are not included in calculations of success.

2002-03 Commitments

- 96%

Long-term Target

- The long-term target is 96%.

Core Business: PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY RESPONSE

9. Air Tanker Availability (New)

Air Tanker Availability (%)

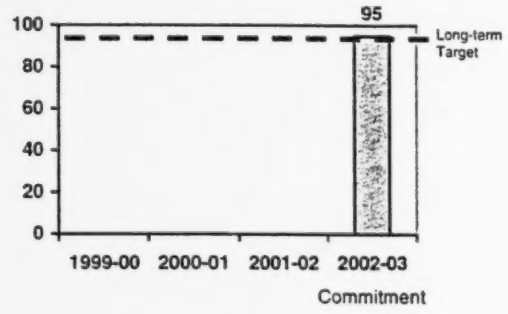

Ministry Contribution

- The Ministry of Natural Resources provides forest fire protection to the public, property and natural resources. The Ministry puts fire-fighting resources (such as fire crews, equipment, aircraft, support staff) in place to meet the expected annual fire load. As a crucial component of the fire fighting force, the Ministry owns and operates a fleet of nine CL-415 water bombers. The water bombing fleet continues to generate public confidence that the Ministry is providing an effective safeguard in the protection of life, property and resources against the threats of wildfire.

What does the graph show?

- The calculation is based on the total number of days the aircraft are available over the total number of days in the Service Agreement multiplied by 100.
- Tanker Availability is defined as the number of days each of the nine CL-415 water bombers are ready to fly (aircraft is serviceable, pilots are available) for forest fire management purposes.
- The active fire season is defined as the time period between the first day each CL-415 is utilized in the Fire season and the last day that each CL-415 is utilized in the season, as defined by the Aviation/Fire Service Agreement.

2002-03 Commitments

- 95%

Long-term Target

- The long-term target is 95%.

Core Business: GEOGRAPHIC INFORMATION

10. Percentage of the Province with Current Forest Resources Inventories

Proportion of Province with
Current Forest Resources Inventories (%)

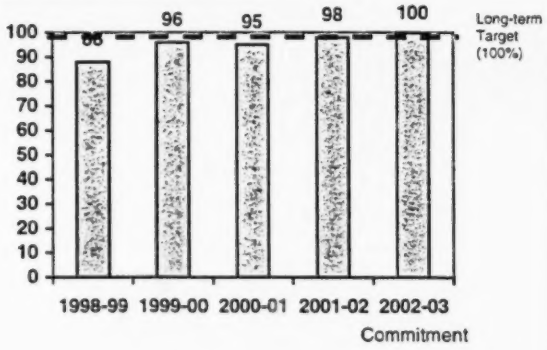

Ministry Contribution

- The MNR is directly responsible for the production and maintenance of the Forest Resources Inventories on non-licensed lands in the province.
- The forest industry is responsible for the production and maintenance of the Forest Resources Inventory on lands licensed to them under Sustainable Forest Licenses.
- The MNR verifies and quality controls the Forest Resources Inventory produced by forest industry.

What does the graph show?

- The graph shows the percentage of the province covered with current forest resources inventories.
- The MNR manages and reports on the state of forests to ensure environmental, socio-economic and resource sustainability. To do this, MNR must ensure that accurate, timely and comprehensive information on the forest resources in Ontario is available.
- The Forest Resource Inventory is the base, core information used for forest management planning, forest management guideline development and analysis, land use planning, wildlife habitat, old-growth and a host of other purposes within Ontario.
- It is a fundamental inventory without which the MNR could not fulfill its mandate and the many legal requirements under the *Crown Forest Sustainability Act* (CFSA).
- Other government departments at various levels as well as non-governmental organizations (NGOs) also have an interest in Forest Resources Inventories for the purposes of reporting on regional, provincial, national and international scales and for supporting numerous initiatives in planning and conservation.

2002-03 Commitments

- 100% of the province will be covered with current Forest Resources Inventories by the end of the year.

Long-Term Target

- Maintenance, Verification and Quality Control of Forest Resources Inventories as required under the *Crown Forest Sustainability Act* and prescribed within the Forest Information Manual.

2001 - 2002 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Natural Resources

Operating	$433 million
Gross Capital	$70 million
	3,630 staff

Natural Resource Management

Operating	$274 million
Gross Capital	$43 million
	2,530 staff

Geographic Information

Operating	$36 million
Gross Capital	$1 million
	435 staff

Public Safety and Emergency Response

Operating	$93 million
Gross Capital	$7 million
	405 staff

Ministry Administration and Main Office

Operating	$30 million
Gross Capital	$19 million
	260 staff

***Notes:**

1. All expenditure values are PSAB/accrual-based.
2. Staff numbers are shown as full-time equivalents.
3. Gross Capital Expenditures includes the following: i) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes.

2002-2003 Ministry Approved Allocations by Core Business - Plan*

Ministry of Natural Resources

Operating	$413 million
Gross Capital	$80 million
	3,450 staff

Natural Resource Management

Operating	$277 million
Gross Capital	$63 million
	2,355 staff

Geographic Information

Operating	$42 million
Gross Capital	$1 million
	430 staff

Public Safety and Emergency Response

Operating	$62 million
Gross Capital	$14 million
	405 staff

Ministry Administration and Main Office

Operating	$32 million
Gross Capital	$2 million
	260 staff

*** Notes:**

1. The year-start allocation values are PSAB/accrual-based. No in-year adjustments are included.
2. Staff numbers are shown as full-time equivalents.
3. Gross Capital Expenditure includes the following: I) acquisition or construction of major tangible capital assets owned by the Province (land, buildings and transportation infrastructure) and other tangible capital assets; ii) repairs and maintenance; and iii) transfers for capital purposes

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcome.

Minister's Office
Kim Groenendyk
Tel: (416) 314-2301
Fax: (416) 314-2216
E-mail: kim.groenendyk@mnr.gov.on.ca

Policy and Planning Co-ordination
Ray Pichette
Tel: (416) 314-1923
Fax: (416) 314-1948
E-mail: ray.pichette@mnr.gov.on.ca

Communications Services
Fadia Mishrigi
Tel: (416) 314-2119
Fax: (416) 314-2102
E-mail: fadia.mishrigi@mnr.gov.on..ca

Information and Resource Management
Jim Hamilton
Tel: (705) 755-2139
Fax: (705) 755-1640
E-mail: jim.hamilton@mnr.gov.on.ca

Public Safety and Emergency Response
Jack McFadden
Tel: (705) 945-5937
Fax: (705) 945-5959
E-mail: jack.mcfadden@mnr.gov.on.ca

Fish and Wildlife
Cam Mack
Tel: (705) 755-1909
Fax: (705) 755-1900
E-mail: cam.mack@mnr.gov.on.ca

Industry Relations
Riet Verheggen
Tel: (705) 945-5718
Fax: (705) 945-6667
E-mail: riet.verheggen@mnr.gov.on.ca

Forest Management
Bill Thornton
Tel: (705) 945-6660
Fax: (705) 945-6667
E-mail: bill.thornton@mnr.gov.on.ca

Lands and Waters
David deLaunay
Tel: (705) 755-1620
Fax: (705) 755-1201
E-mail: david.delaunay@mnr.gov.on.ca

Ontario Parks
Adair Ireland-Smith
Tel: (705) 755-1702
Fax: (705) 755-1701
E-mail: adair.ireland-smith@mnr.gov.on.ca

Copies of this document are available free from: Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
Telephone service for the hearing impaired is available
toll-free throughout Ontario at 1-800-268-7095

Order copies via the Internet at http://www.publications.gov.on.ca

Obtain an electronic copy of this document at http://www.gov.on.ca

© Queen's Printer for Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3442-0

Ce document est disponible en français

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES

Plan d'activités
2002-2003

Ontario

Message du ministre

L'hon. Jerry J. Ouellette

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) est fier de ce qu'il a accompli pour protéger l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Ontario et nos abondantes ressources naturelles. Il est résolument déterminé à garantir l'utilisation consciencieuse et le développement durable de nos ressources.

Le ministère travaille étroitement avec les entreprises tributaires des ressources pour maintenir un juste milieu entre la conservation et l'utilisation des ressources. Il soutient l'emploi et les collectivités en oeuvrant pour garantir la durabilité de nos industries forestière et touristique. L'Accord sur les forêts de l'Ontario est un excellent exemple d'une négociation réussie entre les parties concernées, le grand public et l'industrie forestière.

Le ministère, qui est un chef de file mondial pour ses méthodes d'aménagement forestier, a tenu des réunions consultatives un peu partout dans la province afin de collaborer à l'orientation des activités d'aménagement forestier, pour aujourd'hui et pour demain. Grâce à ces réunions, il a pu remettre au ministère de l'Environnement son étude d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois des terres de la Couronne de l'Ontario), qui renferme des propositions et des conditions en ce qui concerne l'aménagement durable des forêts de la Couronne.

Le ministère continue de garantir la conservation et la pérennité des ressources fauniques et halieutiques de l'Ontario. À cet égard, le gouvernement a promulgué la *Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales* et il remplira la promesse qu'il a faite dans cette loi de créer la Commission du patrimoine chasse et pêche. Nous ferons connaître les ressources halieutiques et fauniques de la province, et en faciliterons l'usage en protégeant bien les habitats.

Le ministère des Richesses naturelles est en train de concrétiser le plan d'aménagement *Patrimoine vital de l'Ontario*, partout dans la province. En faisant fond sur les progrès accomplis récemment, il continuera à réglementer et à protéger les 378 nouveaux parcs et nouvelles zones protégées qui ont été relevés dans le plan *Patrimoine vital de l'Ontario*. Il veillera, parmi ses priorités, à aménager les sites dits « caractéristiques ». Il construira entre autres de nouveaux centres d'accueil le long du Littoral du patrimoine des Grands Lacs.

Les ressources naturelles de l'Ontario apportent une importante contribution sociale et économique à notre qualité de vie et à notre mode de vie. Notre objectif central est de veiller à ce que la grande richesse naturelle de la province soit transmise aux prochaines générations.

Le ministre des Richesses naturelles,

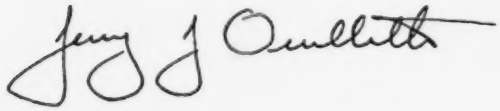

Jerry J. Ouellette

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Richesses naturelles a pour mission d'assurer le développement durable des ressources naturelles de la province, pour qu'elles répondent aux besoins d'aujourd'hui et que les générations futures puissent en jouir à leur tour. En préconisant le développement durable des ressources, le ministère concourt au bien-être environnemental, social et économique de la population ontarienne.

En tant que premier intendant et gestionnaire du patrimoine naturel de la province, le ministère doit gérer les ressources naturelles d'une façon écologiquement viable, en préservant la capacité de renouvellement de la nature.

Le ministère est investi par le gouvernement d'une mission comportant plusieurs aspects et répondant aux besoins d'une clientèle variée. Sa mission englobe les activités suivantes :

- gérer et préserver le patrimoine naturel de l'Ontario, à savoir les écosystèmes forestiers, les espèces sauvages et les poissons, les terres et eaux de la Couronne, ainsi que les milieux naturels et les zones récréatives d'importance provinciale, y compris les parcs provinciaux et les réserves de conservation;

- travailler avec la population pour garantir la meilleure protection possible contre les dangers naturels, tels que les incendies de forêt et les inondations, et fournir des services d'intervention d'urgence en cas de désastre naturel;

- recueillir et actualiser des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et favoriser l'accès à cette information.

Les activités du ministère reposent sur le principe de l'**intendance des ressources**. La population ontarienne habite un vaste territoire aux paysages exceptionnels, comportant d'innombrables rivières et lacs poissonneux, des forêts florissantes et d'abondantes ressources halieutiques et fauniques. En sa qualité d'intendant des ressources naturelles, le ministère doit veiller à ce que ces précieuses ressources soient gérées écologiquement et léguées aux prochaines générations.

Activités de base

Gestion des ressources naturelles

Le ministère des Richesses naturelles gère les parcs provinciaux et les zones protégées, les forêts, les poissons, les espèces sauvages, les terres et eaux de la Couronne, les ressources en agrégats, les gisements pétroliers et les gisements salifères, pour que la population puisse en tirer des avantages environnementaux, sociaux et économiques durables. Le développement durable est fondé sur la notion qu'il faut satisfaire aux besoins de la société sans mettre en péril le pouvoir de régénération écologique des milieux naturels. Les programmes qui sont au centre des activités de gestion des ressources – et qui reposent sur le principe-guide du ministère, celui de l'intendance des ressources – cherchent à atteindre un juste milieu entre l'utilisation des ressources et leur protection. Ils sont articulés autour d'un large éventail de valeurs. Ils décrivent la marche à suivre pour garantir la transparence des décisions, et ils intègrent les modes de prestation.

Sécurité publique et intervention d'urgence

Le ministère des Richesses naturelles protège la vie, les biens matériels et les ressources naturelles contre les désastres naturels que sont les feux de forêt, les inondations et les sécheresses. Il cherche à fournir rapidement de l'information sur les incendies et les inondations nécessitant une intervention rapide, à trouver les moyens d'intervention les plus efficaces et à garantir les ressources humaines et matérielles requises pour bien protéger la population, les biens et les ouvrages d'infrastructure publics et communautaires, et les ressources naturelles. Cette activité de base est associée au programme de l'aviation et de la lutte contre les feux de forêt, qui consiste, entre autres, à planifier les interventions d'urgence et à lutter contre les feux de forêt.

Information géographique

Le ministère des Richesses naturelles recueille et met à jour des données géographiques sur les terres, les eaux, les ressources naturelles et l'infrastructure de la province, et garantit l'accès à ces données. La plupart des activités du ministère nécessitent des données géographiques pour qu'il soit possible de prendre des décisions éclairées sur la gestion des ressources. Ces données sont aussi en forte demande chez les ministères et les entreprises qui s'intéressent à l'aménagement du territoire, aux ressources naturelles, aux services publics, aux transports, à la santé et à la sécurité publiques, à l'enseignement, à l'agriculture, à l'administration des terres, au commerce et aux produits et services du secteur privé.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 2001-2002

En 2001-2002, la ***Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales*** a été déposée à l'Assemblée législative de l'Ontario. Elle a été adoptée en troisième lecture en juin 2002. Cet engagement du *Plan d'action* reconnaît le rôle important que jouent la chasse et la pêche dans de nombreuses collectivités ontariennes.

Le ministère a vigoureusement défendu les intérêts de l'Ontario dans le conflit du **bois d'oeuvre** entre le Canada et les États-Unis, et il a déployé des efforts pour que l'industrie du bois d'oeuvre ontarienne ait un accès équitable au marché américain.

Le premier ***Rapport sur l'état des forêts*** a été présenté à l'Assemblée législative le 12 mars 2002. Il s'agit d'un des rapports de ce genre les plus complets qui soient.

En ce qui concerne l'élaboration du plan provincial pour la protection de la **moraine d'Oak Ridges**, le ministère a apporté une contribution importante et a joué un rôle clé en fournissant des données géographiques et techniques d'une importance capitale.

L'an dernier, le ministère a employé plus de 2 000 jeunes dans le cadre de six **programmes d'emploi jeunesse**.

Le ministère a fait des progrès considérables dans le dossier du ***Patrimoine vital de l'Ontario*** : 44 nouveaux parcs et nouvelles réserves de conservation ont été officiellement établis par voie de règlement en 2001-2002, créant de nouvelles possibilités de loisir de plein air pour la population ontarienne.

Grâce au **Programme de protection des zones naturelles**, le ministère s'est porté acquéreur de plusieurs zones d'intérêt provincial dans le sud de l'Ontario, dont 696 hectares sur l'escarpement du Niagara. Ces zones seront intégrées dans le réseau des zones protégées de la province.

Grâce à toutes sortes d'initiatives associées à des parcs et à des réserves de conservation (existants et nouveaux), dont les travaux d'immobilisation financés par SuperCroissance, le ministère a élargi les possibilités du tourisme en Ontario et favorisé de nouveaux investissements dans le tourisme axé sur les ressources. Il poursuit les travaux entrepris dans neuf **sites caractéristiques du *Patrimoine vital de l'Ontario***. Ces sites méritent une protection et une publicité bien particulières en raison de

leurs caractéristiques naturelles et culturelles vraiment exceptionnelles. À la suite d'une consultation publique, le ministère a publié un rapport (*Cap sur l'avenir*) sur le **Littoral du patrimoine des Grands Lacs**, et divers travaux (quais et aires d'accostage, sentiers d'excursion, panneaux de découverte de la nature, etc.) ont été entrepris.

Le ministère a proposé de créer un nouveau site caractéristique dans le sud de l'Ontario, près de la petite ville de Simcoe (les **terres de la Couronne de St. Williams**), pour protéger de rares espèces caroliniennes de plantes et d'animaux, et aussi pour créer une zone de loisir de plein air.

Dans le cadre du plan d'aménagement *Patrimoine vital de l'Ontario* et grâce à des fonds provenant du programme SuperCroissance, le ministère travaille en partenariat avec d'autres organismes pour construire un centre d'éducation en plein air au **Musée canadien du canoë**, à Peterborough.

Plus de 200 **projets associés au poisson et à la faune** ont été entrepris en 2001-2002 afin d'accroître les possibilités de chasse, de pêche et d'observation de la nature. Mentionnons entre autres les travaux réalisés pour réintroduire des animaux sauvages comme le dindon sauvage et le wapiti, sauvegarder des terres humides et améliorer l'accès aux ressources.

Conformément au plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère a dépensé deux millions de dollars pour protéger des **espèces en péril** par des activités de rétablissement, de recensement et de surveillance. Pour achever une partie des travaux, il a formé des partenariats avec divers organismes, dont le Fonds mondial pour la nature (Canada), le Musée royal de l'Ontario et Bird Studies Canada.

En coopération avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, des municipalités et des offices de protection de la nature, le ministère des Richesses naturelles a mené à bien le **Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario**, dont le but était d'atténuer les effets de la sécheresse pendant l'été 2001.

On a transplanté dans des lacs de la province **8,4 millions de poissons élevés en écloserie**, les écloseries ayant enregistré un taux de survie supérieur à la moyenne. À ce nombre s'ajoutent 1,8 million de poissons (sauf les alevins de doré) que des organismes de plein air ont dit avoir transplantés dans des eaux publiques conformément au Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune.

Le programme **Aviation et lutte contre les incendies** a atteint un taux d'intervention réussie de 96,4 pour 100, conformément aux mesures clés d'évaluation de la performance, et a confiné les zones brûlées à une superficie de 3 250 hectares.

En coopération avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère des Richesses naturelles a mis à exécution un plan complet et énergique pour maîtriser la propagation du **virus de la rage du raton laveur** en Ontario. Ayant établi une ceinture de protection, le ministère a réussi, en 2001-2002, à confiner la maladie à une petite partie de la province, le long du Saint-Laurent et sur la péninsule du Niagara.

Le ministère est fier d'avoir reçu la considération honorable du Commissaire à l'environnement de l'Ontario. Celui-ci a dit que l'examen de la gestion des eaux de la rivière Madawaska et le Programme de leadership en matière de durabilité écologique ont contribué à la **durabilité écologique** des ressources naturelles de l'Ontario.

Engagements et stratégies clés en 2002-2003

Engagements clés

En 2002-2003, le ministère continuera à protéger les ressources naturelles et l'environnement de l'Ontario, et il continuera à concrétiser les engagements qu'il a pris conformément au plan ***Patrimoine vital de l'Ontario***. Il créera par voie de règlement de nouvelles zones protégées. Il enrichira les possibilités de loisir de plein air, développera les possibilités de tourisme, protégera les espèces en péril et rétablira des ressources halieutiques et fauniques.

Conformément aux engagements pris dans le plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère entreprendra la construction de **centres d'accueil** au parc provincial Killbear et au parc provincial du lac Supérieur. Il va concevoir des stratégies pour favoriser la conservation des ressources, le tourisme et le développement économique aux sites caractéristiques de Nagagamisis, du bassin de Nipigon et du Littoral du patrimoine des Grands Lacs.

Le ministère, qui joue un rôle clé au sein de l'équipe environnementale du gouvernement, concevra et mettra à exécution des politiques et des programmes qui aideront à léguer aux générations futures un environnement sain et vigoureux. En tant que gardien des ressources naturelles de l'Ontario, le ministère aidera le gouvernement à relever les **défis environnementaux et économiques** du XXI^{e} siècle.

Le ministère veillera à mettre encore plus en valeur les **activités de loisir et de tourisme axées sur les ressources**. Il établira la Commission du patrimoine chasse et pêche, conformément à l'engagement que le gouvernement a pris dans la *Loi de 2001 sur la chasse et la pêche patrimoniales*. Son programme de chasse et de la faune fera progresser le plan *Patrimoine vital de l'Ontario* grâce à toutes sortes d'initiatives, dont celles-ci : commercialiser et faire connaître les ressources halieutiques et fauniques de la province; accroître l'accès aux ressources halieutiques et fauniques et favoriser la jouissance de ces ressources; rétablir et mettre en valeur les habitats du poisson et de la faune qui sont dégradés, par des mesures comme la remise en état de ruisseaux et de rivières.

En partenariat avec d'autres ministères, le ministère des Richesses naturelles s'efforcera de parfaire les systèmes associés à la science des ressources en eau, dont les systèmes de surveillance et d'information. Dans les dossiers de la **gestion des eaux de surface** et les dossiers

connexes de la santé et de la sécurité publiques, dont la protection de la qualité de l'eau potable, le ministère des Richesses naturelles est l'un des principaux collaborateurs du ministère de l'Environnement et du ministère de l'Énergie.

Le ministère guidera les travaux de construction d'**installations hydroélectriques** et la rédaction de plans de régulation des eaux des rivières dont l'énergie hydraulique est exploitée. En outre, il concevra et mènera à bien des stratégies de gestion de l'information sur l'énergie hydraulique. Le ministère verra aussi si l'on pourra installer des éoliennes sur des terres de la Couronne. Il abordera ce dossier avec le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Énergie et d'autres intéressés.

Conformément aux objectifs du plan *Patrimoine vital de l'Ontario*, le ministère des Richesses naturelles participera énergiquement aux activités de conservation d'ordre plus général qu'entreprend le gouvernement, dont la mise en oeuvre du **Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges**, les travaux associés au plan de « croissance intelligente » et l'étude des effets du changement climatique sur les ressources naturelles.

Le ministère continuera à concrétiser les engagements de l'**Accord sur les forêts de l'Ontario**. Il veillera à ce que les politiques, les règlements et les pratiques d'aménagement forestier répondent aux normes d'accréditation environnementale jouissant d'une reconnaissance internationale.

Le ministère continuera à défendre les intérêts de l'Ontario dans le contexte du conflit du **bois d'oeuvre** opposant le Canada aux États-Unis, et il redoublera d'efforts pour que l'industrie du bois d'oeuvre ontarienne ait un accès équitable au marché américain.

Il a remis au ministère de l'Environnement son étude d'évaluation environnementale de portée générale (gestion du bois des terres de la Couronne de l'Ontario). Celui-ci verra s'il y a lieu de prolonger ou de modifier l'approbation relative aux activités d'aménagement forestier, et devrait prendre sa décision au début de 2003. S'il donne son accord, on pourra continuer à favoriser un aménagement forestier durable.

Le ministère continuera à réunir des données dans le but d'achever la base de données sur l'aménagement du territoire ontarien. La population pourra consulter la base de données au site Web de l'**Atlas de l'aménagement des terres de la Couronne**.

Le ministère tâchera de **renforcer les partenariats** et ses relations de travail avec des groupes d'intéressés et des organismes, partout en Ontario. Il s'efforcera entre autres de mieux reconnaître les contributions de ses collaborateurs. Le ministère continuera à consulter les groupes autochtones, les exploitants forestiers et d'autres intéressés, pour que l'on

tire des avantages sociaux, économiques et environnementaux de l'exploitation des ressources naturelles dans le Grand Nord.

Le ministère améliorera le **service à la clientèle** grâce à des activités qu'il poursuit actuellement, entre autres l'accès accru à Internet et à la messagerie vocale interactive, l'élargissement de la gamme de produits offerte au magasin de son site Web, l'examen du régime de permis pour activités de loisir et la simplification des règlements de la pêche.

Stratégies clés

Attacher une juste valeur aux ressources

Il est essentiel de bien déterminer la valeur des ressources naturelles pour pouvoir établir les priorités et objectifs associés à l'aménagement du territoire, attribuer l'usage des ressources et déterminer les prix liés à l'usage, à la gestion et à l'exploitation des ressources. Le ministère veut absolument que la population ontarienne obtienne un prix acceptable en contrepartie de l'usage des ressources publiques. Il veut également améliorer les façons de déterminer la valeur des ressources, particulièrement lorsqu'il analyse et interprète des données économiques, financières et sociales.

Offrir des services de qualité

Le ministère s'est fixé comme objectif d'accroître le degré de satisfaction de ses clients en excellant au service à la clientèle. Il s'est engagé à améliorer constamment ses systèmes de gestion et ses services de soutien. Il atteindra ces objectifs en visant l'excellence, en faisant preuve de leadership, en observant ou même en surpassant les normes établies pour le service à la clientèle et, enfin, en étant très attentif aux besoins de la clientèle.

Réduire les tracasseries administratives

Avec la collaboration de la Commission de réduction des formalités administratives, le ministère a participé à la rédaction des trois projets de loi déposés jusqu'à présent dans le but d'amoindrir les tracasseries administratives. Les projets de loi et de règlement du ministère ont tous été soumis au « test d'impact de la réglementation sur la compétitivité », une épreuve que la Commission a créée. Le ministère continuera à travailler avec la Commission afin de réduire les formalités administratives qui ne sont pas nécessaires et d'utiliser le nouveau « test de l'impact sur les entreprises ».

Respecter la déclaration sur les valeurs environnementales

Le ministère tiendra compte de sa déclaration sur les valeurs environnementales lorsqu'il prendra des décisions susceptibles de se répercuter sur l'environnement. Il continuera, entre autres, à observer les prescriptions de la *Charte des droits environnementaux* en ce qui concerne la publication d'avis et la consultation.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

1. Pourcentage des zones forestières exploitées que l'on a rétablies avec succès

Pourcentage des peuplements régénérés (%)

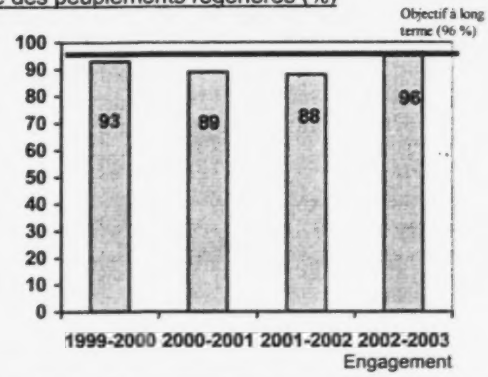

Apport du ministère

- Le ministère participe à la régénération forestière en faisant observer la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*, conformément à laquelle les titulaires d'un permis d'aménagement forestier durable doivent rétablir la totalité des zones exploitées. Le personnel du ministère fait observer la Loi en examinant de temps à autre les plans d'aménagement forestier, les travaux et les rapports des titulaires d'un permis. Tous les titulaires d'un permis font examiner leurs activités par des vérificateurs indépendants une fois tous les cinq ans.

Que signifie le graphique?

- Le taux de régénération des peuplements forestiers à la suite d'une perturbation d'origine humaine ou naturelle (récolte de bois, incendie, etc.) est une bonne indication de la productivité durable des écosystèmes forestiers.
- Le contrôle que font chaque année des vérificateurs indépendants fournit des données partielles sur le taux de régénération des forêts. L'exercice 2001-2002 est la troisième année pour laquelle on a recueilli de telles données. La superficie des zones étudiées augmentera chaque année, pour qu'elle atteigne après cinq ans la totalité des zones d'aménagement forestier. En ce qui concerne les 30 unités où l'on a déterminé le taux de régénération en 1998, en 1999 et en 2000, la moyenne pondérée mobile est de 88 pour 100.
- Il s'agit d'une mesure du degré d'efficacité des travaux de régénération forestière dans les zones exploitées ou détruites par le feu ou des vents très puissants, il y a entre 10 et 15 ans. Les zones que l'on n'a pas réussi à régénérer ne sont pas nécessairement un échec. Elles peuvent nécessiter des soins culturaux ou simplement le passage du temps pour que les arbres qui s'y trouvent atteignent la hauteur normative. Certaines peuvent nécessiter un nouveau traitement.

Engagements en 2002-2003

- Les engagements pour 2002-2003 reposeront sur les vérifications effectuées en 1998, en 1999, en 2000 et en 2001. On vise à atteindre une moyenne pondérée mobile de 96 pour 100. Ce pourcentage de régénération a été établi d'après l'examen indépendant des zones qui ont été régénérées au cours des années 1970 et 1980. Notons que les normes n'étaient pas aussi rigoureuses à ce moment-là qu'elles le sont aujourd'hui.

Objectifs à long terme

- Les zones régénérées sont généralement examinées entre 10 et 15 ans après avoir été exploitées. Leur taux de régénération ne peut pas atteindre une moyenne de 100 pour 100 en raison des pertes d'infrastructure (chemins forestiers, jetées, etc.). Malgré nos connaissances avancées de la sylviculture et de ses méthodes, l'imprévisibilité du climat, du temps et d'autres processus naturels fait qu'il faut constamment surveiller et modifier les pratiques sylvicoles. *Il y aura toujours, dans chaque zone, une partie des peuplements dont le taux de régénération n'aura pas atteint l'objectif visé au moment de la première vérification.* L'objectif est d'atteindre une moyenne pondérée mobile de 96 pour 100. Il est fondé sur des normes plus anciennes et moins rigoureuses que les normes d'aujourd'hui. On est donc en train de le réexaminer. Au bout d'une assez longue période, les titulaires d'un permis d'aménagement forestier durable doivent rétablir la totalité de toutes les zones exploitées, sauf un petit pourcentage utilisé pour des chemins et d'autres ouvrages d'infrastructure permanents.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

2. Taux d'observation des lois et règlements relatifs aux ressources

Taux d'observation (%)

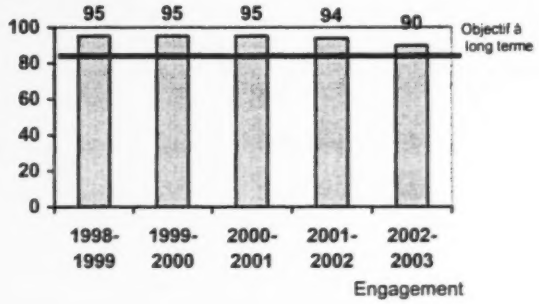

Apport du ministère

- Le ministère emploie plusieurs moyens (sensibilisation, inspections, application des lois et règlements, etc.) pour que sa clientèle connaisse les lois et règlements et les observe à un degré acceptable. Pour atteindre l'objectif, il est très important d'utiliser ces outils d'une façon bien planifiée, en établissant les priorités.

Que signifie le graphique?

- Il montre que les districts administratifs du ministère ont collectivement maintenu un taux d'observation de 95 pour 100 au cours des trois dernières années. On obtient le taux d'observation en déterminant le nombre total de « contacts » que les agents ont avec le public, puis en comparant ce chiffre avec le nombre d'accusations et d'avertissements. Le nombre d'accusations et d'avertissements donne une bonne idée du taux d'inobservation des règlements. C'est donc en le comparant avec le nombre de « contacts » que l'on détermine le taux d'observation.

- Les données sont tirées du Système d'information sur les infractions et l'observation des lois.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de 90 pour 100, établi d'après le nombre de « contacts » que ses agents ont avec le public.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

3. Nombre de poissons transplantés

Nombre de poissons par année (en millions)

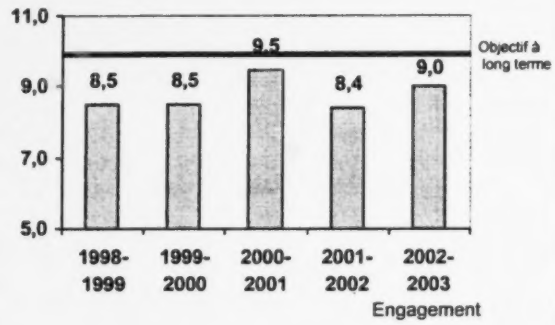

Apport du ministère

- L'empoissonnement est une technique que l'on emploie pour tenter de remettre en état des lacs et cours d'eau dégradés, ou pour créer de nouvelles possibilités de pêche dans des plans d'eau sous-productifs, ou encore pour atteindre d'un seul coup ces deux objectifs, qui sont porteurs d'avantages sociaux et économiques.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre de poissons que l'on a transplantés annuellement, ce nombre étant en partie déterminé par les demandes (tailles et espèces demandées) et le nombre d'alevins que les pisciculteurs peuvent élever. Il peut aussi être touché par de grands travaux de construction entrepris à un établissement piscicole, car ceux-ci peuvent nécessiter une modification de courte durée du taux de production d'alevins.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut transplanter neuf millions d'alevins.

Objectifs à long terme

- L'objectif à long terme est de transplanter 10 millions d'alevins chaque année.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

4. Utilisation des ressources naturelles à des fins récréatives

Visites aux parcs provinciaux (en millions)

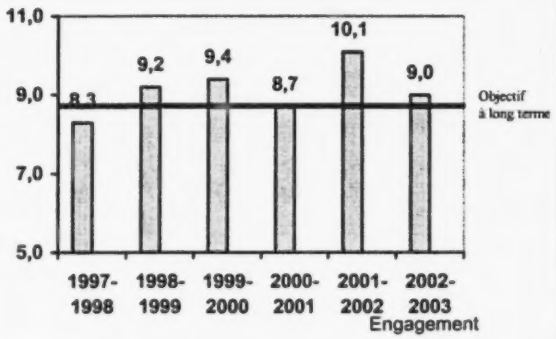

Apport du ministère

- Le nombre de personnes qui visitent les parcs provinciaux est une bonne mesure des avantages sociaux et économiques qui sont associés à l'usage des ressources naturelles de l'Ontario. La norme pour cette mesure est fondée sur une moyenne quinquennale de 8,7 millions de visites par année. Le fait d'atteindre cet objectif d'une année à l'autre est représentatif de la durabilité des avantages sociaux et économiques liés à la jouissance des ressources.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre des visites annuelles aux parcs provinciaux. Le nombre est principalement déterminé par les conditions météorologiques. Les années caractérisées par beaucoup de mauvais temps correspondent à une diminution du nombre de visites et, par conséquent, à une baisse des recettes.

Engagements en 2002-2003

- En 2002-2003, l'objectif reposera sur la moyenne des cinq dernières années au lieu de la moyenne des 10 dernières années, comme on l'a fait jusqu'à présent. Le ministère veut atteindre neuf millions de visites en 2002-2003.

Objectifs à long terme

- Le ministère s'efforcera de dépasser le nombre moyen des visites sur une période de cinq ans.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

5. Nombre d'espèces en péril que l'on a protégées

Nombre d'espèces en péril protégées

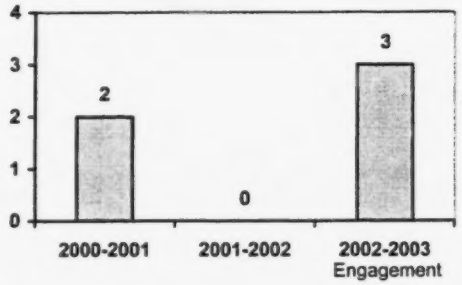

Apport du ministère

- Le ministère veille à protéger le patrimoine naturel.

Que signifie le graphique?

- Il montre le nombre de nouvelles espèces mises chaque année sur la liste des espèces à protéger conformément à la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut protéger trois nouvelles espèces en les inscrivant à l'annexe de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Objectifs à long terme

- Le ministère veut que toutes les espèces classées en Ontario parmi les espèces menacées de disparition jouissent de la protection que prescrit la *Loi sur les espèces en voie de disparition*.

Activité de base : Gestion des ressources naturelles

6. Degré de satisfaction de la clientèle (grand public et clients du secteur privé)

Satisfaction de la clientèle (%)

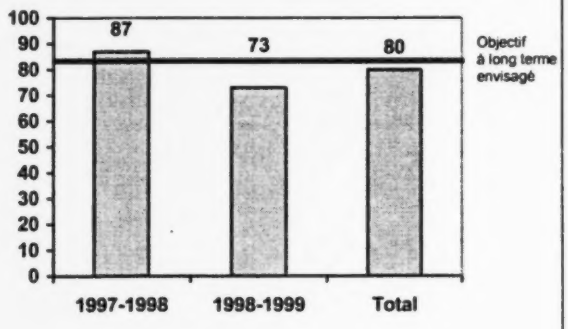

Apport du ministère

- Le ministère enseigne à son personnel à bien servir la clientèle.
- Il a lancé plusieurs programmes internes, dont certains se sont traduits par une nette amélioration (les examens étant à différentes étapes, certaines améliorations n'ont pas encore été apportées), ainsi qu'une préoccupation renouvelée pour fournir un service de haute qualité.
- Le ministère réexamine, améliore et communique régulièrement ses normes de service à la clientèle.
- Il a créé un logiciel baptisé On-Line Contact Management System (OCMS), qu'utilisent actuellement 500 personnes au sein du MRN et des Centres d'information du gouvernement. Il est prévu que tout le ministère utilisera le logiciel dans un délai de 18 mois.
- Grâce à la fourniture des services aux centres d'information du gouvernement, il a été possible d'ajouter une trentaine de nouveaux points d'accès aux services du ministère.

Que signifie le graphique?

- Il montre un taux de satisfaction de 80 pour 100.
- Le graphique donne les résultats d'une mesure prise en deux étapes au moyen de sondages distincts : 87 pour 100 des clients du grand public qui ont pris part au sondage en 1997 ont dit être généralement satisfaits; en 1998, 73 pour 100 des clients du secteur privé ont dit être généralement satisfaits.

Engagements en 2002-2003

- Porter le taux de satisfaction générale à 85 pour 100.

Objectifs à long terme

- Maintenir le taux de satisfaction de 85 pour 100 pour le grand public et les clients du secteur privé.

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

7. Superficie incendiée (mesure révisée)

Superficie incendiée (en milliers d'hectares par année)

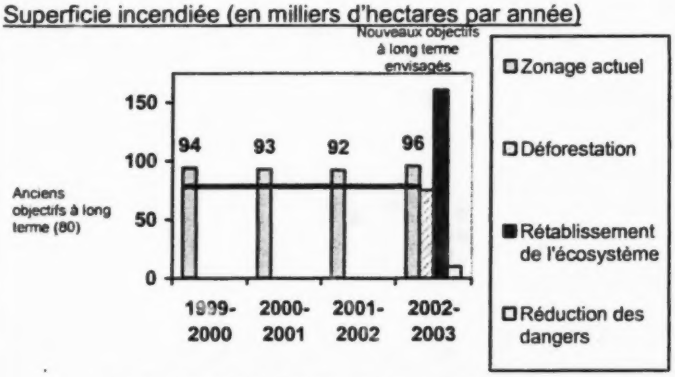

Rem. : Les nouveaux objectifs à long terme sont établis au moyen d'un système de mesure portant sur tout le territoire ontarien.

Apport du ministère

- Ce qu'on appelle la gestion des incendies regroupe les activités associées à la prévention, à la détection et à la maîtrise des feux de forêt. Ces activités ont une grande incidence sur la superficie incendiée. Le ministère est en train de rédiger une nouvelle stratégie de gestion des incendies de forêt. La stratégie établira des objectifs bien précis en ce qui concerne la gestion des ressources et la protection de la population. La maîtrise et l'usage du feu pour atteindre des objectifs écologiques sont également des activités dont le ministère est chargé.

Que signifie le graphique?

- Les anciens objectifs se rapportaient au nombre total d'hectares incendiés dans deux « zones de gestion des incendies » (intervention soutenue et mesurée) qui ne représentent qu'une partie de la province. La superficie moyenne est calculée sur une période de 10 ans au lieu de l'être sur la base des activités annuelles, qui sont très variables puisque les conditions météorologiques comptent pour beaucoup.
- Le nouvel objectif (2002-2003) se rapporte aux six « zones de gestion des incendies ». Celles-ci couvrent toute la province. L'objectif relatif à la superficie incendiée est maintenant établi d'après l'objectif de lutte contre les incendies. Les résultats seront communiqués conformément à trois points de repère : déforestation, rétablissement de l'écosystème et réduction des dangers.
- Les données proviennent des bases de données sur les incendies et de la stratégie de gestion des incendies de forêt (à l'état de projet 2002).

Engagements en 2002-2003 et objectif à long terme

- Superficie incendiée (moyenne mobile sur 10 ans) :
  - déforestation < 75 100 hectares par année
  - rétablissement de l'écosystème < 161 000 hectares incendiés par année
  - réduction des dangers < 10 100 hectares incendiés par année

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

8. Taux de succès de l'attaque initiale

Taux de succès de l'attaque initiale (%)

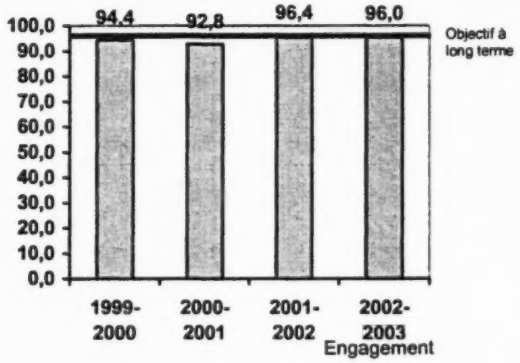

Apport du ministère

- Bien que la saison des incendies ne soit jamais tout à fait pareille d'une année à l'autre, le ministère organise ses activités dans le but d'atteindre son objectif sur une base annuelle, en réunissant les ressources dont il a besoin pour être dans un bon état de préparation.

Que signifie le graphique?

On dit d'un incendie qu'il a bien été maîtrisé si une des conditions suivantes est remplie :

1. la superficie incendiée ne dépasse pas quatre hectares;
2. l'incendie est « contenu » à midi (heure locale) le jour après qu'il a été signalé au ministère des Richesses naturelles.

Seuls sont indiqués ici les incendies auxquels sont associés des objectifs relatifs à leur extinction. Les incendies que l'on surveille conformément à la stratégie de gestion des incendies de forêts ne sont pas pris en ligne de compte pour calculer le taux de succès.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de succès de 96 pour 100.

Objectifs à long terme

- L'objectif est de 96 pour 100.

Activité de base : Sécurité publique et intervention d'urgence

9. Disponibilité des avions-citernes (nouvelle mesure)

Disponibilité des avions-citernes (%)

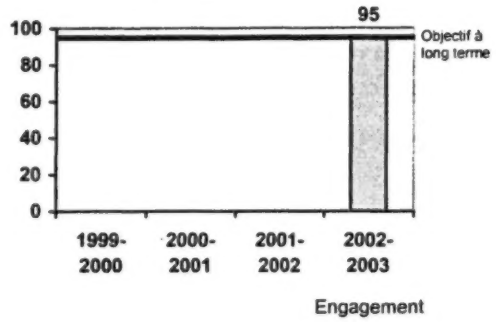

Apport du ministère

- Le ministère des Richesses naturelles protège la population, les biens matériels et les ressources naturelles contre les feux de forêt. Il se munit des ressources (équipes de pompiers, équipement, aéronefs, personnel de soutien) dont il a besoin pour maîtriser le nombre prévu d'incendies chaque année. Le ministère possède et exploite neuf avions-citernes CL-415 : ce sont des éléments cruciaux de son équipement de lutte contre les incendies. Les avions-citernes donnent confiance au public, qui sait ainsi que le ministère est très bien préparé à protéger la population, les biens matériels et les ressources contre les incendies de forêt.

Que signifie le graphique?

- Le pourcentage est calculé comme suit : on multiplie par 100 le nombre de jours pendant lesquels les avions sont disponibles durant la période prescrite dans le contrat de service.
- Par « disponibilité », on entend le nombre de jours pendant lesquels les neuf avions-citernes CL-415 sont prêts à décoller (les avions sont en bon état de service et quelqu'un est disponible pour les piloter).
- Par « saison active des incendies », on entend la période entre le premier jour et le dernier jour où chaque CL-415 est utilisé pendant la saison. Cette définition se trouve dans le contrat de service.

Engagements en 2002-2003

- Le ministère veut atteindre un taux de succès de 95 pour 100.

Objectifs à long terme

- L'objectif est de 95 pour 100.

Activité de base : Information géographique

10. Pourcentage du territoire provincial pour lequel on dispose d'inventaires à jour des ressources forestières

Territoire inventorié (%)

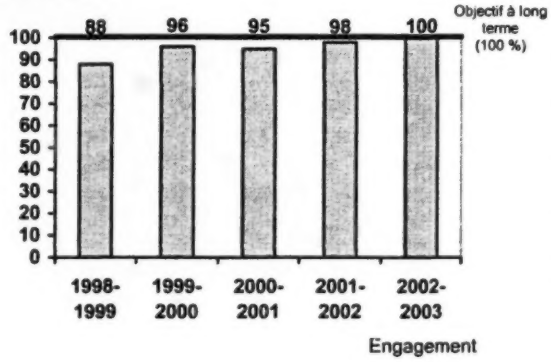

Apport du ministère

- Le ministère est directement chargé de la production et de la mise à jour des inventaires des ressources forestières des forêts non exploitées en vertu d'un permis.
- Les exploitants forestiers sont chargés de la production et de la mise à jour des inventaires des ressources forestières des forêts qu'ils exploitent et aménagent en vertu d'un permis d'aménagement forestier durable.
- Pour garantir un bon contrôle de la qualité, le ministère vérifie les inventaires des ressources forestières que font les exploitants forestiers.

Que signifie le graphique?

- Il montre le pourcentage du territoire ontarien pour lequel on dispose d'inventaires à jour des ressources forestières.
- Le ministère gère les forêts et publie des rapports sur leur état pour garantir des avantages durables sur les plans social, environnemental et économique. Pour ce faire, il doit avoir des données précises, pertinentes et détaillées sur les ressources forestières qui sont exploitables.
- L'inventaire des ressources forestières est la base de données centrale que l'on utilise pour gérer les forêts, rédiger et analyser les directives en matière d'aménagement forestier, planifier l'aménagement du territoire, protéger les habitats fauniques et les vieux peuplements ainsi que bien d'autres objectifs.
- L'inventaire est un outil fondamental, sans lequel le ministère ne pourrait pas remplir sa mission et faire observer les nombreuses prescriptions de la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*.
- D'autres ministères et des ONG (organisations non gouvernementales) se servent également de l'inventaire des ressources forestières pour rendre compte de leurs activités aux échelles régionale, provinciale, nationale et internationale, et pour planifier de nombreuses activités associées à la conservation des ressources et à l'aménagement du territoire.

Engagements en 2002-2003

- D'ici la fin de l'année, on disposera d'inventaires à jour des ressources forestières pour la totalité du territoire ontarien.

Objectifs à long terme

- Vérifier et contrôler la qualité des inventaires des ressources forestières que font les exploitants forestiers conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* et aux prescriptions que renferme le *Manuel relatif à l'information forestière*.

*Données réelles provisoires sur les dépenses du ministère par activité de base en 2001-2002**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	433 millions de $
Immobilisations brutes	70 millions de $
	3 630 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	274 millions de $
Immobilisations brutes	43 millions de $
	2 530 employés

Information géographique	
Fonctionnement	36 millions de $
Immobilisations brutes	1 million de $
	435 employés

Sécurité publique et intervention d'urgence	
Fonctionnement	93 millions de $
Immobilisations brutes	7 millions de $
	405 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	30 millions de $
Immobilisations brutes	19 millions de $
	260 employés

***Remarques :**

1. Les dépenses sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
3. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

*Plan des affectations 2002-2003 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère des Richesses naturelles	
Fonctionnement	413 millions de $
Immobilisations brutes	80 millions de $
	3 450 employés

Gestion des ressources naturelles	
Fonctionnement	277 millions de $
Immobilisations brutes	63 millions de $
	2 355 employés

Information géographique	
Fonctionnement	42 millions de $
Immobilisations brutes	1 million de $
	430 employés

Sécurité publique et intervention d'urgence	
Fonctionnement	62 millions de $
Immobilisations brutes	14 millions de $
	405 employés

Administration du ministère et bureau central	
Fonctionnement	32 millions de $
Immobilisations brutes	2 millions de $
	260 employés

***Remarques :**

1. Les données en début d'exercice sont présentées selon la méthode comptable du CCSP et sont calculées en fonction du total cumulatif. Aucune modification en cours d'exercice n'est comprise.
2. Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
3. Les dépenses en immobilisations brutes comprennent ce qui suit : i) acquisition ou construction de biens corporels importants appartenant à la province (terrains, immeubles et infrastructure de transport) et d'autres biens corporels; ii) réparations et entretien; iii) transferts aux fins d'immobilisations.

Personnes-ressources

Les questions ou les commentaires au sujet du plan d'activités sont les bienvenus.

Bureau du ministre
Kim Groenendyk
Tél. : 416 314-2301
Téléc. : 416 314-2216
Courriel : kim.groenendyk@mnr.gov.on.ca

Coordination des politiques et de la planification
Ray Pichette
Tél. : 416 314-1923
Téléc. : 416 314-1948
Courriel : ray.pichette@mnr.gov.on.ca

Services de communications
Fadia Mishrigi
Tél. : 416 314-2119
Téléc. : 416 314-2102
Courriel : fadia.mishrigi@mnr.gov.on.ca

Gestion de l'information et des ressources
Jim Hamilton
Tél. : (705) 755-2139
Téléc. : (705) 755-1640
Courriel : jim.hamilton@mnr.gov.on.ca

Protection de la population et intervention d'urgence
Jack McFadden
Tél. : (705) 945-5937
Téléc. : (705) 945-5959
Courriel : jack.mcfadden@mnr.gov.on.ca

Poissons et animaux sauvages
Cam Mack
Tél. : (705) 755-1909
Téléc. : (705) 755-1900
Courriel : cam.mack@mnr.gov.on.ca

Relations avec l'industrie
Riet Verheggen
Tél. : (705) 945-5718
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : riet.verheggen@mnr.gov.on.ca

Aménagement forestier
Bill Thornton
Tél. : (705) 945-6660
Téléc. : (705) 945-6667
Courriel : bill.thornton@mnr.gov.on.ca

Terres et eaux
David deLaunay
Tél. : (705) 755-1620
Téléc. : (705) 755-1201
Courriel : david.delaunay@mnr.gov.on.ca

Parcs Ontario
Adair Ireland-Smith
Tél. : (705) 755-1702
Téléc. : (705) 755-1701
Courriel : adair.ireland-smith@mnr.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Tél. : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938.
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758.
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du présent document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2002

ISBN 0-7794-3489-7

This document is also available in English.